



20/04/2024 / Clôturé depuis 1398 jours

Informations générales

Date de parution 20/05/2020	Date de clôture 22/06/2020
Localisation Stade Valentin MAGRI - Cité de l'Abeille Avenue Roumanille, 13600 La Ciotat Département : Bouches-du-Rhône (13)	Secteur d'activité Bâtiments modulaires

Acheteur public

METROPOLE D AIX MARSEILLE PROVENCE

Adresse : *Conseil de Territoire du Pays d'Aix - CS 40868, 13626 Aix en provence cedex 1*

Pour contacter cet acheteur, veuillez vous rendre sur sa [page d'informations](#).

Description du marché

Travaux pour la réhabilitation du stade Valentin Magri à La Ciotat

Critère

Prix

Financement

Les stipulations relatives au mode de règlement, aux modalités de financement et au cautionnement figurent au CCAP.

Situation Juridique

Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation (ces documents devront être fournis pour chacun des membres du groupement éventuel) :-Une lettre de candidature (sur papier libre DUME ou Dc1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, ainsi que la désignation du mandataire.-Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou Dc1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Caractéristiques

Le marché consiste en la réhabilitation complète du stade Valentin Magri avec : la démolition complète de tous les bâtiments existants, leur désamiantage, et dératification la création de nouveaux bâtiments dont vestiaires, stockage matériel, bureaux, club house, logement gardien la création d'une tribune la réfection complète des équipements d'athlétisme l'aménagement de terrain de football en synthétique.

Conditions économiques et financières

Conformément aux dispositions de l'article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019, si le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés ci-dessous, il est autorisé à prouver sa capacité économique ou financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).

Conditions techniques

Conformément aux dispositions de l'article 3.I de l'arrêté du 22 mars 2019, le candidat ne peut apporter d'autres moyens de preuve que les renseignements ou documents suivants : Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années Les travaux les plus importants sont appuyés d'attestations de bonne exécution. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Source : **BOAMP**

Marchés ouverts pour METROPOLE D AIX MARSEILLE PROVENCE	Marchés ouverts dans l'activité Bâtiments modulaires
Aucun autre marché ouvert pour cet acheteur.	Aucun autre marché ouvert pour cette activité.